



**PRÉFÈTE
DU PUY-DE-DÔME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

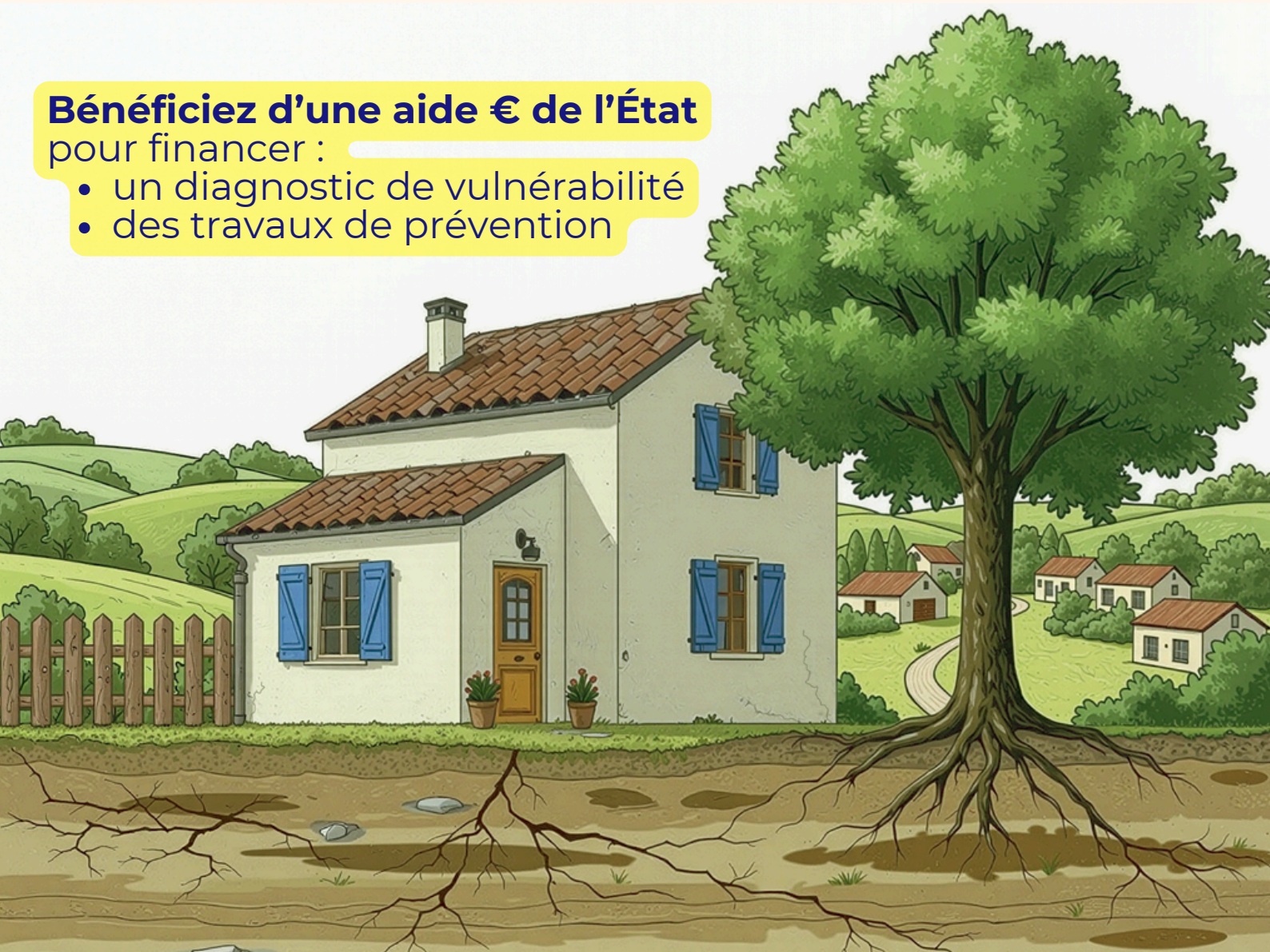
adil
du Puy-de-Dôme

VOUS NE VOULEZ PAS DE **FISSURES** SUR VOTRE MAISON ?

AGISSEZ AVANT LES GROS DÉGÂTS CAUSÉS PAR LE RETRAIT-GONFLEMENT DES ARGILES

Bénéficiez d'une aide € de l'État
pour financer :

- un diagnostic de vulnérabilité
- des travaux de prévention

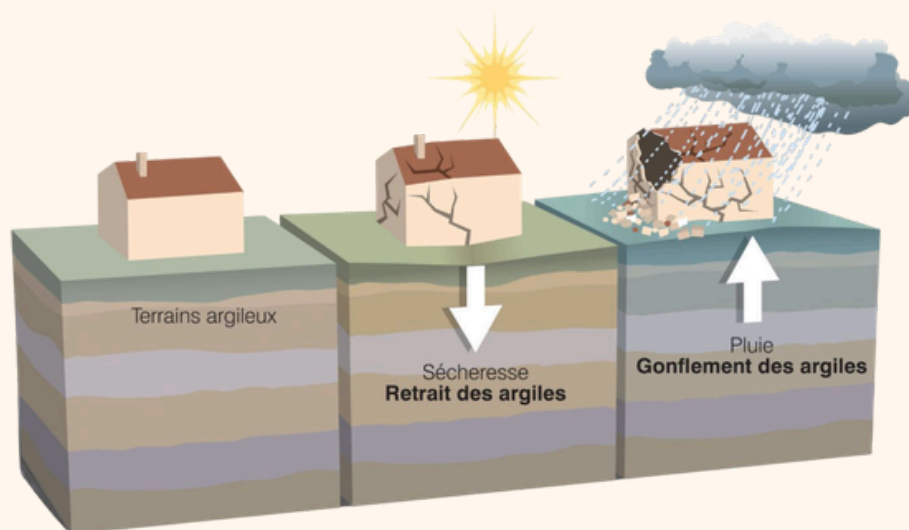


**Des conseils gratuits près de chez vous
avec l'ADIL du Puy-de-Dôme**

Tél : 04 73 42 30 75 - www.adil63.org

Bureau à Clermont-Ferrand

LE RETRAIT GONFLEMENT DES ARGILES (RGA)



L'alternance entre des périodes de sécheresse et d'humidité provoque des **mouvements du sol**, et des **dégâts sur nos maisons**

● POURQUOI PROTÉGER VOTRE MAISON ?



Les travaux pour réparer les dégâts coûtent 16 500 € en moyenne.
Si vous ne faites rien, votre maison risque de ne plus être réparable



La sécheresse de 2022 a coûté **3,5 milliards d'euros**



La situation empire partout en France : **61,5% des maisons** individuelles sont en zone d'exposition moyenne ou forte

DES SOLUTIONS AVANT QU'IL NE SOIT TROP TARD

L'État et ses partenaires vous accompagnent pour :

- ✓ mieux **comprendre les risques** qui fragilisent votre maison
- ✓ réaliser un **diagnostic de vulnérabilité** avec un professionnel
- ✓ **financer jusqu'à 80% des travaux de prévention préconisés** pour éviter des dégâts plus importants

● LES AIDES DE L'ÉTAT

Des aides financières importantes selon vos revenus :



Pour un **diagnostic de vulnérabilité**, l'État vous verse une aide **entre 70% et 90% du coût** (dans la limite de 2000€ HT)



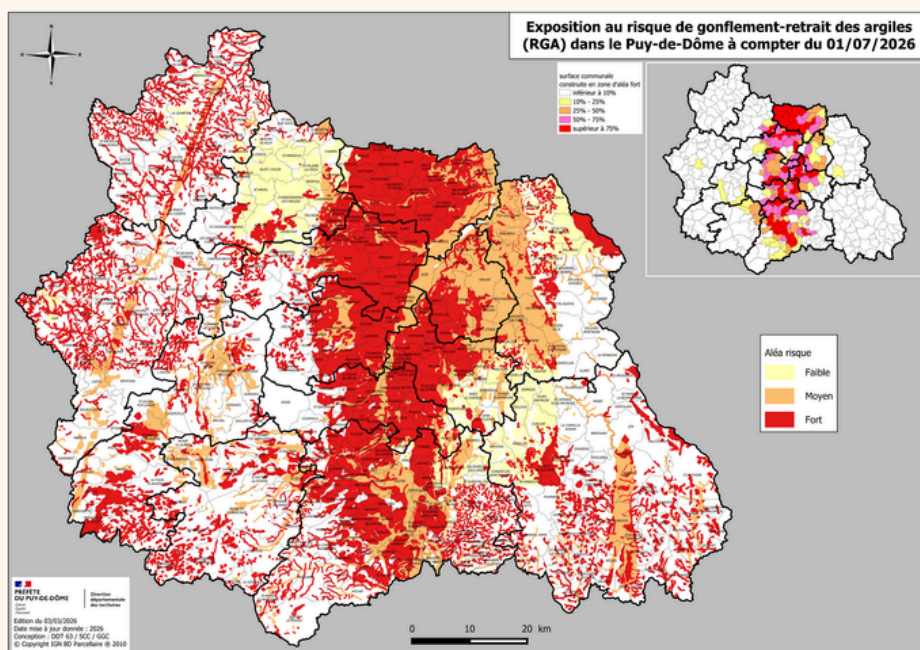
Pour des **travaux de prévention**, vous pouvez toucher une aide allant **de 50% à 90%** des coûts des travaux (dans la limite de 14000€ HT)

Êtes-vous concerné ? Vérifiez votre éligibilité à la page suivante.

LES CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

Pour être éligible aux aides, vous devez remplir certaines conditions :

- ✓ être propriétaire occupant d'une maison individuelle non-mitoyenne
- ✓ maison achevée depuis au moins 15 ans
- ✓ maison de maximum 3 niveaux (sous-sol et combles compris)
- ✓ ne pas avoir été indemnisé par le régime catastrophe naturelle
- ✓ ne pas dépasser les plafonds de ressources
- ✓ habiter dans une zone d'exposition forte au RGA (rouge sur la carte),...



**Testez
votre éligibilité**
sur le simulateur officiel
fonds-prevention-argile.beta.gouv.fr



**Des conseils gratuits près de chez vous
avec l'ADIL du Puy-de-Dôme**
Tél : 04 73 42 30 75 - www.adil63.org
Bureau à Clermont-Ferrand